



***Association Burundaise pour la Protection des Droits  
Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»***

***RAPPORT DE JUIN 2018***

## INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays et qui ont pu être identifiées par nos observateurs au cours du mois de juin 2018. Ainsi, ce rapport se veut d'être très modeste car il ne prétend pas mettre en exergue tous les cas de violation des droits humains commis au cours du mois concerné.

Comme d'habitude, ce rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle analyse permet de faire une bonne appréciation des violations des droits humains dans notre pays.

Dans la première section, au niveau sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité toujours permanente et grandissante dans tout le pays, caractérisée par

-de nombreuses bavures, exactions de toutes natures et actes d'intimidation commis par les jeunes affiliés au parti au pouvoir (le CNDD/FDD) communément appelés des Imbonerakure, contre toute personne qui n'est pas membre de leur parti et toutes personnes présumées avoir voté NON au scrutin référendaire du 17 mai 2018,

- des attaques régulières des groupes armés non identifiés sur les voies publiques,
- des attentats à la grenade qui dans les ménages et dans les bistros,
- des entraînements paramilitaires des Imbonerakure au cours desquels le terrorisme des personnes qui ne sont pas membres du parti au pouvoir reste leur mot d'ordre,
- des discours d'intimidation et de menace de mort prononcés par les autorités administratives et proférés à l'endroit des présumés opposants au referendum constitutionnel de mai 2018.

Au niveau politique, des marches manifestations ont été organisées dans toutes les provinces du pays pour dénoncer la déclaration présentée au Conseil de Sécurité des Nations Unies par Michel Kafando, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi.

Dans le domaine judiciaire, le rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et portées disparues où les victimes sont surtout les présumés opposants politiques et toutes autres personnes présumés avoir voté contre la nouvelle constitution. Ces personnes sont arrêtées par les Imbonerakure, tabassées et conduites dans les cachots si elles ne sont pas tuées par ces sans foi ni loi et qui se sont imposés au-dessus de la police.

Dans la deuxième section, notre rapport se penchera sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en terme de personnes tuées et blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont en grande partie ceux de cadavres que l'on retrouve dans les cours d'eau, et dans des endroits cachés loin des familles des victimes ; certainement pour brouiller les enquêtes. Les cas de justice populaire et de règlement de compte ne cessent d'être enregistrés ; cela est une conséquence directe de l'impunité qui gangrène notre pays. Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout les Imbonerakure qui ne tolèrent et ne respectent plus rien.

La troisième section traitera des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants qui sont généralement attribués par la population aux Imbonerakure et aux agents du Service National de Renseignement (SNR).

Les cas de viol en tant que pire forme de violence basée sur le genre n'ont pas été laissés de côté. Ils seront traités dans la quatrième section.

Avant de conclure notre rapport, dans une cinquième section, nous ferons une analyse de l'évolution de la situation carcérale dans notre pays.

\*\*\*\*\*

## **Section 1. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIALE**

### **1.1.Du contexte sécuritaire**

Au cours du mois de juin 2018, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacés par les exactions des Imbonerakure et cela, dans tous les coins du pays, les entraînements paramilitaires des mêmes Imbonerakure, des attaques dans les ménages et dans les bistrotts par des groupes armés et des personnes armées non identifiées.

#### ***1.1.1.Des menaces et des bavures des Imbonerakure***

**1-** En date du 3 juin 2018, vers 1 heure du matin, au site de déplacés de Gisara, zone Mubogora, commune Muhanga, province Kayanza, un grand nombre d'Imbonerakure sont entrés dans le site pour y faire une patrouille nocturne. Les habitants du site ont pu attraper 8 Imbonerakure dont Cyrille, le chef de ces Imbonerakure qui portait des bottines et un béret militaire. Les habitants du site ont requis de l'aide des militaires de la position Gisara. Les militaires ont saisi les effets militaires et les ont brûlés. Le lendemain, l'administrateur communal est allé demander qu'ils soient pardonnés et ils ont été relâchés.

**2-** Dans la nuit du 5 au 6 juin 2018, sur la colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, Vianney NDIMUBAKUNZI, âgé de 34 ans, cultivateur, membre du parti FNL aile d'AgathonRWASA, a été blessé à l'aide d'une lance au dos par un Imbonerakure connu sous le sobriquet de Shetani. Selon des sources sur place, la victime a été attaquée parce qu'elle a refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Les mêmes sources ont indiqué que le fautif n'a pas été inquiété. La victime a été conduite au CDS Rukana pour bénéficier des soins médicaux.

**3-** En date du 10 juin 2018, dans les quartiers Gikoto et Kamesa, zone Musaga en commune Muha de la Mairie de Bujumbura, plusieurs tracts écrits en Kirundi menaçant les pro-pouvoirs ont été retrouvés dans différents coins de ces quartiers. Des habitants de cette localité pensent que ces tracts sont l'œuvre des agents du service national de renseignement (SNR) dans l'intention d'arrêter des gens.

**4-** Le soir du 12 juin 2018, au quartier Mirango 1 de la zone Kamenge en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura, une grenade a été lancée dans une parcelle inoccupée et a explosé heureusement sans faire de dégâts. Selon l'administration, la population a été plongée, durant toute la nuit, dans une peur panique.

**5-** En date du 16 juin 2018, pendant la nuit, sur la colline Matyazo, zone Gatabo, commune Kiganda, province Muramvya, le prénommé Jonas, enseignant au Lycée communal Kanyami, a été attaqué par des Imbonerakure de cette colline et a été grièvement blessé. Selon des sources sur place, ces derniers l'accusaient de ne pas épouser totalement l'idéologie du parti CNDD-FDD. Pendant l'agression, ils lui ont volé 200.000 FBU. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte contre ses agresseurs mais en vain. Les accusés ne se sont jamais présentés chez l'OPJ et n'ont même pas été arrêtés.

**6-** En date du 16 juin 2018, dans le centre urbain de Cankuzo, des Imbonerakure qui étaient dirigés par NYANDWI Innocent, administrateur de la commune Cankuzo, couraient en lançant des slogans de soutien à Pierre Nkurunziza pour rester au pouvoir. Selon des sources sur place, ils étaient plus ou moins 40, portaient des bâtons et des tenues du parti CNDD-FDD. Ils couraient à l'intérieur des quartiers avant de se rassembler avec d'autres en provenance des collines de la même commune. Cela a provoqué la panique dans la population.

**7-** En date du 17 juin 2018, vers 1 heure du matin, Claudine NSHIMIRIMANA de la colline Muremera, commune Murwi, province Cibitoke, a été battue par des jeunes Imbonerakure, pour motif que son mari est un militant du parti FNL d'AgathonRWASA.

**8-** En date du 17 juin 2018, sur la colline Burengo, commune Matongo, province Kayanza, le prénommé Félicien (retraité) a été attaqué chez lui, vers 21 heures, par 3 Imbonerakure dont un certain Ildéphonse. Selon des sources sur place, ils étaient armés de machettes et ils lui ont ordonné d'ouvrir la porte mais il a refusé et ils sont partis.

..../....

### **1.1.2.Des entraînements paramilitaires**

En date du 23 juin 2018, sur le terrain de l'ECOFO Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, des Imbonerakure des collines Kiranda, Nyagoba et Muyange de la même commune ont effectué des entraînements paramilitaires après avoir sillonné les trois collines en scandant des slogans intimidant les opposants. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure disaient que ceux qui ont voté "NON" au référendum constitutionnel sont tous connus et ils vont être tués.

### **1.1.3.Des armes retrouvées**

En date du 15 juin 2018, vers 9 heures, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, des bergers qui gardaient des vaches ont trouvé dans la brousse 3 fusils et 10 grenades cachés et emballés dans un sac. Selon des sources sur place, ces fusils et grenades ont été récupérés et conservés par YAMUREMYE, le responsable du parti CNDD-FDD en commune Mukike.

## **1.2.Du contexte politique**

Sous l'angle politique, des menaces et intimidations à l'endroit des personnes ayant voté « NON » au référendum constitutionnel ont occupé la majeure partie des discours des autorités du CNDD-FDD et des autorités administratives issues du même parti. De plus, les manifestations contre l'opposition en exil et des idées opposées à l'idéologie du CNDD-FDD ont repris au mois de juin 2018.

### **1.2.1.Des menaces et intimidations des personnes « ayant voté NON » au référendum constitutionnel**

1- En date du 2 juin 2018, sur la colline Ruhororo, commune Kabarore, province Kayanza, lors des travaux communautaires où était programmée la construction d'une permanence du parti CNDD-FDD, Domitien NCAMURWANKO, conseiller chargé des Ressources Humaines à la DCE Kabarore, a recommandé aux membres du parti au pouvoir de cette colline de rechercher les gens qui ont voté "NON" lors du référendum pour qu'ils soient sanctionnés. Notons que, sur cette colline, on avait enregistré 28 voix qui ont voté "NON" et il a dit que ces personnes sont connues.

2- En date du 7 juin 2018, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, lors d'une prière collective organisée par le parti CNDD-FDD au stade de Gitaramuka, Claver Nkeshimana alias Ruhombo, chef de zone en même temps représentant communal de ce parti, a prononcé un discours menaçant les membres des autres formations politiques de l'opposition. Dans son discours de circonstance, il a dit que tous ceux qui n'appartiennent pas à ce parti ou qui ne veulent pas que son parti gagne les futures élections doivent déguerpir avant d'être traqués. Selon lui, « qu'il pleuve ou qu'il neige, le parti CNDD-FDD restera au pouvoir ».

3- En date du 13 juin 2018, en zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, le chef de zone Musenyi a intimidé les habitants de la colline Murengeza, dans une réunion à leur intention. Cette autorité à la base leur a demandé de "se ressaisir" car leur colline a été la première à voter "NON" au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Cette autorité leur a rappelé qu'en 2017, ils avaient refusé de participer aux travaux communautaires alors que le Président de la République voulait se joindre à eux, ce qui leur avait valu une amende de 5.000 FBU par ménage.

4- En date du 14 juin 2018, sur la colline Yanza, zone Nyabiraba, en commune Gishubi, province Gitega, dans les enceintes de la Paroisse Nyabiraba, un responsable communal du parti CNDD-FDD en compagnie de Joseph, le Curé de la paroisse en présence du prénommé Claude, Imbonerakure influent, ont proféré des menaces envers 2 membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » les accusant d'être la source des problèmes dans cette commune et leur intimant l'ordre de ne plus manifester leur opinion politique dans cette commune et qu'au cas contraire, ils auront de gros problèmes.

5- En date du 15 juin 2018, le conseiller de l'administrateur de la commune Kiganda, en province Muramvya a chassé d'une réunion le chef de la colline Gahweza, zone Kanyami, de la même commune, membre du parti UPRONA reconnu par le gouvernement. Cette autorité à la base a été chassée dans une formation de l'ONG Caritas Burundi à l'intention de tous les chefs des collines de la commune Kiganda. Selon des sources sur place, il a été reproché que cette colline a voté "NON" lors du référendum constitutionnel, contrairement à la recommandation de l'ancienne présidente de l'UPRONA, Concilie NIBIGIRA, native de cette colline.

### **1.2.2. Des marches manifestations**

En date du 2 juin 2018, des marches manifestations ont été organisées par le Ministère de l'Intérieur dans toutes les provinces du pays, avec comme objet principal la dénonciation de la déclaration présentée au Conseil de Sécurité des Nations Unies par Michel Kafando, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Burundi.

Dans certaines provinces, d'autres cibles ont été à la une des slogans scandés par les manifestants et des discours prononcés par les autorités administratives :

- contre la récente attaque de Ruhagarika (Mairie de Bujumbura, Kirundo)
- contre la tenue d'une table ronde organisée en date du 4 juin 2018 par l'EURAC à Bruxelles avec la participation de certains opposants burundais en exil (Mairie de Bujumbura, Gitega) qui ont été qualifiés d'«ennemis du Burundi» ( Gitega).
- contre la France sur ses propos sur la nouvelle Constitution (Gitega)
- contre Michel Kafando « un colon » (Ruyigi )
- contre la déclaration de Michel Kafando et « les autres ennemis du pays » comme la France, la Belgique, les USA, l'U.E, Pierre Claver MBONIMPA et Catherine MABOBORI (Cankuzo, Makamba).

A Kirundo, les manifestants avaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: "le Burundi est souverain et indépendant et surtout qu'il a des forces de l'ordre qui sont en place pour faire face à l'ennemi d'où qu'il vienne »

Participaient à cette marche manifestation :

- des militants et des alliés du CNDD-FDD
- des groupes de gens pris par force par des Imbonerakure, dont des taxis-vélos, taxi-motos et conducteurs des tricycles (touktouk). Ces conducteurs ont été mis sous menaces de ne plus continuer leur travail s'ils manquaient à ce rendez – vous,
- des élèves (Lycée Mwaro) sous obligation de leur directeur, membre du parti CNDD-FDD.
- tout passant forcé d'entrer dans les rangs des manifestants ; celui qui tentait de résister était battu(Cibitoke).

A Mwaro, les boutiques ont été fermées pendant la marche manifestation. Ceux qui ont outrepassé cette mesure ont été contraints de payer une amende de 15.000 FBU.

### **1.3. Du contexte judiciaire**

Les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des policiers et des administratifs et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et portées disparues n'ont cessé de se multiplier au cours du mois de juin 2018.

En date du 20 juin 2018, Nestor NIBITANGA, cadre de l'APRODH et ancien observateur des droits humains responsable de la région Centre Est (province de Gitega, Ruyigi, Cankuzo et Karusi) a comparu devant le Tribunal de Grande Instance Mukaza en itinérance à la prison de Rumonge où il est incarcéré. Nestor NIBITANGA a rejeté toutes les accusations et a clamé son innocence. Le Ministère Public a requis une peine de vingt ans de prison ferme et l'affaire a été mise en délibéré.

*Quelques exemples emblématiques de ces arrestations arbitraires suivies de détentions illégales :*

#### **1.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs à la base.**

**1-** En date du 1<sup>er</sup> juin 2018, sur la colline Taba, commune Gihogazi, province Karuzi, Déo AKOBAGAYA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté et conduit au cachot de la police à Gihogazi par le chef de cette colline. Selon des sources sur place, Déo a été poursuivi rien que pour avoir observé le scrutin référendaire comme mandataire de la coalition « Amizero y'Abarundi » et qu'il s'était opposé aux Imbonerakure qui malmenaient les membres de cette coalition.

**2-** En date du 5 juin 2018, deux hommes Musa et Silas de la colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza ont été arrêtés par des Imbonerakure et le chef de la zone Musenyi à leur retour de la RD Congo.

...../.....

Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'appartenir à une rébellion et ils ont été conduits au cachot de la commune avant leur arrivée dans leurs familles respectives. Ces deux hommes ont révélé qu'ils revenaient d'un camp de réfugiés en RDC.

**3-** En date du 7 juin 2018, sur la colline Jenda, commune Bugendana, province Gitega, le chef de colline accompagné des Imbonerakure a arrêté Dismas NTAHOMVUKIYE alias Shetani, enseignant, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA. Ils l'ont faussement accusé d'avoir arraché les faux palmiers « ibitongati » plantés à l'occasion de la venue du Président Pierre NKURUNZIZA à Bugendana. Il a été incarcéré à la PJ Bugendana.

**4-** En date du 08 juin 2018, sur la sous colline de Nkondo, colline et commune Nyabitsinda en province Ruyigi, Therence BARANYIMBA a été arrêté par les Imbonerakure dirigés par le nommé GAHOZA, chef de zone Nyabitsinda . Il a été ligoté et tabassé jusqu'à perdre connaissance. Il était accusé d'être en communication avec ses proches emprisonnés sur accusation de vol. Il a, lui aussi, été conduit au cachot et n'a même pas été soigné des blessures issues des coups encaissés.

**5-** En date du 9 juin 2018, des policiers et des militaires ont fait une fouille perquisition et un contrôle des cahiers de ménages de la 6<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> avenue, du n°60 au n°124 en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntawangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 10 personnes ont été arrêtées puis relâchées après avoir donné une rançon. A la 7<sup>ème</sup> avenue, n° 97, lors de cette fouille perquisition, un policier s'est introduit dans une chambre d'une prénommée Jeannette, le téléphone de cette dernière a disparu et quand elle l'a dénoncé, elle a été arrêtée et mise au cachot de ladite zone.

**6-** En date du 10 juin 2018, Béatrice MINANI, membre de la Coalition "Amizero y'Abarundi" a été arrêtée sur la colline Ciri, commune Kiremba, province Ngozi. Selon des sources sur place, Béatrice MINANI s'est chamaillée avec un Imbonerakure et ce dernier l'a arrêtée, l'accusant d'insulter le Président de la République. La victime a été conduite et placée en garde à vue au cachot de la commune Kiremba.

**7-** En date du 11 juin 2018, sur la colline Nyarukere, zone et commune Rutegama, province Muramvya, Antoine NTIBAGIRIRWA a été arrêté par le commissaire communal de la police et le prénommé Evariste, responsable du SNR dans les communes Rutegama et Kiganda. Selon des sources sur place, ils lui ont extorqué d'une somme de 200.000 FBU. Les mêmes sources ont indiqué qu'ils l'ont accusé de refus de payer la pension alimentaire de son enfant. Après l'arrestation, il a été menotté au marché de Buye et conduit au cachot de la police communale. Il a été relaxé vers 18 heures après paiement d'une amende. Il avait déjà été arrêté en mars 2018 et dépouillé d'une somme de 300.000 FBU avec des intimidations par ces deux policiers qui lui reprochaient d'avoir engrossé la mère de cet enfant.

**8-** En date du 14 juin 2018, sur la colline Buhomba, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Alain NDAYIKEZA, membre de la coalition « Amizero y'Abarundi » a été arrêté chez lui par un prénommé Salvator, responsable du SNR en province Bujumbura Rurale et cela, sur ordre d'Elysée NINDORERA, responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Alain NDAYIKEZA a été accusé de n'avoir pas facilité le parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi dans la manipulation des voix lors du scrutin du référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Il a été conduit dans un cachot du SNR à Bujumbura.

**9-** En date du 15 juin 2018, Fabien MAHERA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été arrêté par la police en collaboration avec l'administrateur de la commune Nyabihanga en province Mwaro. Selon des sources sur place, après la réunion du conseil communal à laquelle MAHERA venait de participer, il a été arrêté pour enquête. Pendant la période de campagne référendaire, il aurait dénoncé des numéros de téléphone de personnes qui l'ont intimidé parmi lesquels figure celui de l'administrateur de la commune Nyabihanga. Il a été conduit et détenu au cachot du commissariat communal de Nyabihanga.

**10-** En date de 15 juin 2018 vers 5 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Christian NIYONIZIGIYE, technicien médical et employé à l'hôpital de Buhiga, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté et conduit au cachot du SNR Karuzi par le responsable provincial du SNR accompagné par le prénommé Gilbert, commissaire communal de police à Karuzi et 5 policiers. Selon des sources sur place, ils ont d'abord fouillé son ménage et n'y ont trouvé aucune arme ou un objet suspect. Il a été libéré le soir du même jour après avoir payé une rançon de 300.000 FBU.

...../.....

**11-** En date du 15 juin 2018, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Théogène KARABAYINGA a été arrêté par 2 Imbonerakure, Gédéon et Jérôme, pour le simple fait qu'il venait de rentrer du Rwanda. Selon des sources sur place, il a été accusé d'appartenir à des groupes rebelles qui sont au Rwanda. Il a été détenu au cachot de la même commune.

**12-** En date du 15 juin 2018, dans la matinée, sur la colline Ruhororo, zone Jene, commune Kabarore, province Kayanza, le dénommé NGIRUWONSANGA de la colline Manga et le prénommé Venant de la colline Ruhororo ont été arrêtés par un Imbonerakure du nom de MAYISHA de la colline Ruhororo parce qu'ils possédaient du café parché. Selon des sources sur place, il leur a exigé de payer 30.000 FBU chacun pour être relâché et ils ont refusé. Par après, cet Imbonerakure a téléphoné l'administrateur communal et a fait un montage selon lequel ces 2 hommes ont voulu le tuer à l'aide de machettes. L'administrateur communal les a conduits au cachot de la commune pour y être incarcérés.

**13-** En date du 20 juin 2018, sur la colline Murambi, zone Banga, commune Matongo, province Kayanza, Alfred SINDAYIGAYA, militaire du grade de sous-officier et ex-FAB, a été arrêté et détenu au cachot de la police judiciaire de Ngozi par le substitut du procureur près la cour d'appel de Ngozi, le prénommé Léopold. Selon des sources sur place, ce militaire a été arrêté à la place de son épouse suite au vol de plus de 30.000.000 FBU commis au mois d'avril 2018 dans une micro-finance dénommée UCODE (agence de la commune Matongo, province Kayanza). Selon les mêmes sources, Alfred SINDAYIGAYA était à son domicile en congé de service et sa femme était absente de la maison depuis un certain temps.

**14-** En date du 25 juin 2018, Fulgence NDAYIFUKAMIYE, étudiant à l'Université des Grands Lacs, a été arrêté et détenu au cachot de police de Bururi. D'après les témoins, il a été arrêté par le commissaire adjoint de la police à Bururi. Les motifs de cette arrestation n'ont pas été élucidés.

**15-** En date du 27 juin 2018, un évangéliste du nom de Pierre HAVYARIMANA, a été arrêté à Mabanda, province Makamba. Selon des proches, il s'est retrouvé sous le coup d'un avis de recherche du parquet de Makamba et est accusé d'enseigner la politique dans son Eglise.

### **1.3.2.Des personnes enlevées puis portées disparues**

**1-** En date du 3 juin 2018, en zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, Nestor NAHIMANA surnommé Kiwi, ex-FAB, a été enlevé par des agents du SNR. Les sources sur place ont indiqué que Nestor NAHIMANA a répondu à un appel téléphonique d'un inconnu lui invitant de se rendre en zone Rukeco et qu'il n'est pas revenu. Selon les mêmes sources, dès son arrivée sur le lieu, il a été embarqué dans un véhicule double-cabine de couleur blanche appartenant au SNR, en direction de Ngozi. Sa famille a cherché dans tous les cachots sans succès.

**2-** En date du 6 juin 2018, un jeune homme prénommé Gilbert habitant la 3<sup>ème</sup>avenue n° 30, quartier IX, zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, a été enlevé par des hommes non identifiés à bord d'un véhicule immatriculé D 254 A IT. Il a été conduit vers une destination inconnue.

**3-** En date du 15 juin 2018 vers 13 heures, au village IV, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Etienne NKUNZIMANA, natif de la colline Ndava, commune Buganda, province Cibitoke et Sébastien NDAGIJIMANA, natif de Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rurale, tous membres de la coalition « Amizero y' Abarundi », ont été enlevés. Selon des sources sur place, ils ont été blessés par balle, l'un sur la tête et l'autre sur le bras, par des agents qui seraient du SNR avant d'être embarqués dans un véhicule puis conduits vers une destination inconnue.

*Bref, au moins 49 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins et au SNR. De plus, au moins 8 personnes ont été enlevées tout au long du mois de juin 2018.*

\*\*\*\*\*

## **Section 2. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME**

### **2.1. Présentation générale**

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier dans plusieurs localités du pays. Elles ont été caractérisées surtout par des cadavres retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

Les cas de justice populaire et de vendetta qui ont occasionné des pertes de vies humaines ont également été identifiés dans plusieurs coins. Les cas de corps sans vie sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et les agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils ne soient intimidés. Ainsi, les personnes tuées sont généralement jetées dans des endroits cachés pour brouiller et fausser les enquêtes éventuelles.

*Voici certains cas :*

1- En date du 1<sup>er</sup> juin 2018, Pierre HAKIZIMANA, membre du FNL et conseiller communal de Giharo en province Rutana a été poignardé et il est mort sur le champ. Il a été attaqué, dans un bistrot, par des personnes inconnues. Ni les mobiles de l'assassinat ni les auteurs n'ont été connus.

2- En date du 1<sup>er</sup> juin 2018, sur la colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, un certain HARIMESHI a été assassiné par la population (justice populaire). Il était accusé du banditisme nocturne. Les Imbonerakure ont été pointés du doigt dans cet acte ignoble mais personne n'a été arrêté pour des enquêtes.

3- En date du 2 juin 2018 vers 20 heures, sur la colline Nyabugongo en commune Bukinanyana en province Cibitoke, Cyprien NTACOBAMARIYE a été tué par des personnes armées non identifiées. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les assassins.

4- Dans la nuit du 3 juin 2018, sur la colline Gitaramuka, commune Gashoho, province Muyinga, trois personnes (Etienne NSAVYIMANA, son épouse et leur bébé âgé de 3 mois), ont été tuées à l'arme blanche par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ils ont été tués à coups des machettes par des bourreaux qui leur ont tendu un piège lorsqu'ils regagnaient leur ménage. Des soupçons de sorcellerie seraient liés à cet assassinat. Quatre suspects ont été arrêtés pour enquêtes.

5- En date du 4 juin 2018, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, le corps sans vie d'une femme prénommée Candide, enseignante, mère de 3 enfants a été retrouvé dans la brousse. Selon des sources sur place, le corps de la victime était décapité et les poignets mutilés. Son mari, Adelin, enseignant à l'ECOFO Bwari a été arrêté pour des raisons d'enquêtes. Il est incarcéré à la prison centrale de Ngozi après condamnation à la peine de prison à perpétuité.

6- En date du 4 juin 2018, le matin, un corps sans vie d'un écolier âgé de 7 ans et résidant sur la sous-colline Macorwe, colline et commune Matongo, province Kayanza a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus de la colline Bihunge dans la zone Banga de la même commune. Selon des sources sur place, certaines parties du corps de la victime avaient été coupées et emportées par ses assassins. Quatre orpailleurs de cette localité ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune Matongo pour enquête.

7- Dans la matinée du 4 juin 2018, un homme non identifié a été retrouvé mort en zone Gihosha et plus précisément derrière le Centre Neuro-Psychiatrique appelé « Chez Le Gentil » en commune Ntahangwa de la Mairie de Bujumbura. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les auteurs.



**Sur notre image : la personne sans vie retrouvée derrière l'hôpital appelé « Chez Legentil »**

**8-** Dans la nuit du 6 au 7 juin 2018 vers 20 heures, Alexis NIYONZIMA âgé de 28 ans, a été tué décapité à son domicile en zone Ruziba, commune Mugina, province Cibitoke, par des gens non identifiées. Selon des sources sur place, Alexis avait plusieurs fois affirmé recevoir des menaces. Les enquêtes policières ont directement démarré pour identifier l'auteur.

**9-** Dans la nuit du 6 au 7 juin 2018, à la 14<sup>ème</sup> avenue du quartier Mirango II en zone Kamenge, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, un prénommé Justin, coiffeur, a été poignardé par un prénommé Claude de la même avenue l'accusant d'avoir uriné sur une clôture de sa parcelle. Selon des sources sur place, la victime a succombé de ses blessures. L'auteur présumé a été arrêté par des policiers au moment où la population voisine de la victime voulait se faire justice.



**Sur l'image ci-contre : le corps sans vie du coiffeur.**

**10-** Le soir du 7 juin 2018 vers 20 heures, des hommes non identifiés armés de fusils qui s'étaient faits passer pour des clients ont tué par balle Vincent BARISHAKARIKE, âgé de 48 ans, ex-FAB en retraite et originaire de la commune et province Bururi, exerçant le métier de taximan. Selon des sources sur place, il a été fusillé tout près du Lycée de l'Amitié sur la chaussée Mgr Buconyori, en zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie et il est mort sur le champ. Nos sources en zone Ngagara ont indiqué que le véhicule de la victime a été conduit au bureau de la zone Ngagara. Les mobiles de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

**11-** En date du 7 juin 2018, un Imbonerakure dénommé RYARAHYE de la colline Kagege, zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo, a été tué par ses confrères Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, il a été accusé de s'accaparer seul des biens qu'ils ont pillés pendant les rondes nocturnes. Son corps sans vie a été retrouvé et enterré le 8 juin 2018. Les mêmes sources ont indiqué que l'un d'eux du nom de KARORI a été vu avec du sang sur ses habits et sur ses jambes puis il a été arrêté et détenu à la PJ Kirundo pour des raisons d'enquête. Les dirigeants communaux du parti CNDD-FDD ont préféré cacher les noms des présumés auteurs qui étaient avec la victime pendant cette nuit, ce que sa famille n'a cessé de dénoncer mais en vain. Cette famille a eu des menaces de la part des autorités communales, collinaires et par ces Imbonerakure pour le contraindre de ne plus continuer ses lamentations.

**12-** En date du 8 juin 2018, le corps sans vie de Raissa MPUNDUYIMANA âgé de 18 ans, élève au Lycée Fota en 1<sup>ère</sup> LM a été retrouvée sur la colline Gatsinga, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, tout près de la rivière Kaniga. Selon des sources sur place, Raissa MPUNDUYIMANA était enceinte et avait disparu depuis quelques jours. Le motif de sa mort n'a pas été identifié.

**13-** En date du 8 juin 2018, sur la colline Ryarunyinya, zone Mubanga, commune Ruhororo, province Ngozi, Elias KANYAMASUNZU a été tué fusillé et il est mort sur place. Selon des sources locales, KANYAMASUNZU aurait été fusillé par un Imbonerakure appelé KAJWI Issa alias Bamabe, l'accusant de la sorcellerie.

**14-** Le soir du 9 juin 2018, sur la colline Mparambo, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps d'Esther KUBWIMANA a été retrouvé sans vie dans sa maison. Les circonstances de sa mort n'ont pas été élucidées. La police a précisé que son mari a été appréhendé et une autre personne est recherchée pour raison d'enquête.

**15-** En date du 10 juin 2018, le matin, un corps sans vie d'Arthémon NGENDAKURIYO, Imbonerakure, enseignant à l'ECOFO Kavomo, résidant au quartier Murama, commune Kirundo, a été retrouvé, à la 4<sup>ème</sup> avenue du quartier Swahili dans la ville de Kirundo. A côté de lui, il y avait des déchets noirs de vomissements. Selon des sources sur place, il avait passé la journée du 9 juin 2018 dans une fête des résultats du référendum avec les autres Imbonerakure. Selon les mêmes sources, il a été empoisonné par d'autres membres de son parti pendant cette fête car il avait été interrogé à la permanence du parti CNDD-FDD sur sa collaboration avec Honorable Hussein Radjabu. Précisons qu'Arthémon NGENDAKURIYO était membre de l'UPD-Zigamibanga avant d'adhérer au parti CNDD-FDD.

**16-** En date du 10 juin 2018, sur la sous-colline Caro, colline Buhororo communément appelée « Matonge », commune et province Bubanza, le prénommé Lionel a été tué par la population de cette localité et le prénommé Siméon a été blessé avec une lance au niveau des côtes et la troisième personne a pu s'échapper. Selon des sources sur place, Siméon a été conduit à l'hôpital Mpanda avec la lance dans les côtes.

Ces 3 personnes étaient allées voler une machine de fabrication de l'huile de palme sur cette colline. Selon les mêmes sources, la population a arraché des dents et écrasé les testicules de Lionel avant de le tuer.

**17-** En date du 10 juin 2018, vers 12 heures, Emelyne NIYONDIKO, âgée de 17 ans, élève de la 1<sup>ère</sup> année pédagogique au lycée communal de Nyakigongo, a été tuée poignardée par un jeune homme qui serait son copain, Roger NSHIMIRIMANA, âgé de 25 ans, coiffeur au centre Kiryama. Elle a été poignardée au niveau de la poitrine et est morte sur place. L'incident a eu lieu dans un buisson en bas du Lycée communal Kiryama en commune Songa, province Bururi. Roger NSHIMIRIMANA a tenté de se suicider à l'aide du même poignard mais en vain. Il a été légèrement blessé au niveau de la poitrine. Ce jeune homme accusait la victime de l'avoir abandonné pour préparer un mariage avec un militaire de la commune Matana. Selon les mêmes sources, Roger est sorti de l'Hôpital de Rutovu et a été mis au cachot par la police.

**18-** En date du 10 juin 2018, vers 19 heures, sur la colline Birohe, zone Gitega Rural, commune et province Gitega, une grenade a été lancée dans une buvette appartenant à un certain NIYONZIMA Kennedy. Selon des sources sur place, Prisca NTIBAZONKIZA, âgée de 60 ans, vendeuse d'arachides est morte sur le champ et un agent de police est décédé, le lendemain, à l'hôpital régional de Gitega, 26 autres personnes ont été blessées dont un militaire. Deux personnes ont été arrêtées, le 14 juin 2018, à leur domicile. Il s'agit de Dieudonné ARAKAZA, un démobilisé ex-FAB et Elias MANIRAKIZA, un domestique. Ils ont été incarcérés au cachot de la PJ à Gitega pour des raisons d'enquête.

**19-** En date du 11 juin 2018 vers 19 heures, une grenade a été lancée par des gens non identifiés, au domicile de Samuel KABATESI de la colline Mukanda en commune Murwi en province Cibitoke. Selon des sources sur place, la grenade a été lancée au salon lorsqu'ils étaient à table et l'un de ses enfants, IBANANANJE Annie (une fillette de 13 ans) est mort sur le champ. Ses quatre autres enfants ainsi que sa femme ont été blessés. Selon les mêmes sources, cette famille serait accusée de la sorcellerie et 3 personnes ont été arrêtées pour enquête.

**20-** En date du 11 juin 2018, dans la matinée, le cadavre d'APC3 Gédéon NZAMBIMANA a été découvert dans un caniveau, en zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, Gédéon NZAMBIMANA aurait été assassiné ailleurs puis jeté dans ce caniveau par des gens non identifiés. Le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la tête.

**21-** En date du 12 juin 2018, pendant la nuit, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Léopold NTUKAMAZINA a été battu par son fils Paul MUHIMPUNDU et il est mort dans la même nuit. Le lendemain, l'auteur du drame s'est rendu à la police mais n'a pas été inquiété, selon des sources sur place. Selon les mêmes sources, le nœud du conflit était lié à la dot de sa fille qui venait de régulariser son union libre.

**22-** En date du 15 juin 2018, sur la colline de Ngoro, commune Kiganda, province Muramvya, Pie NAHAYO a succombé à ses blessures après une attaque de son domicile par des personnes non identifiées armées de machettes. Selon l'entourage, ce meurtre serait lié à un conflit foncier.

**23-** En date du 16 juin 2018 vers 1 heure du matin, sur la colline Musema, commune Butaganzwa, province Kayanza, Gabriel NDAYISENGA a été tué à coups de machette à son domicile. Selon des sources sur place, Gabriel NDAYISENGA avait refusé de payer les cotisations pour le parti au pouvoir. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs de cet assassinat sont quatre Imbonerakure qui sont : Marc CIZA et Gabriel GAHUZENGE, Donatien GAHUNGU et Thaddée SINIGIRIRA. Les 2 premiers ont directement été arrêtés tandis que les 2 autres ont pris le large et sont recherchés par la police.

**24-** En date du 16 juin 2018, dans l'après-midi, sur la colline Taba, zone Maramvya de la commune Nyabikere en province Karuzi, Caritas NTIRUMUMPAYE a été retrouvée morte dans sa maison. Selon des sources sur place, le corps présentait des traces de coups de machette au niveau de la tête et il y avait du sang dans la maison. Le cadavre a été enterré le même jour. La police a déclaré avoir entamé des enquêtes pour identifier les auteurs et deux personnes ont été arrêtées à cet effet. Selon les mêmes sources, la victime vivait seule dans la maison.

**25-** En date du 17 juin 2018, le corps sans vie de Gabriel NDIKUMUGONGO, âgé de 72 ans, cultivateur et père de 7 enfants a été retrouvé tout près de son habitation sur la colline Burenda-Kibande, commune Bugenyuzi, province Karuzi. Selon des sources sur place, le corps était pendu sur un avocatier tout près de son domicile. Les circonstances de sa mort étaient inconnues selon l'administrateur de ladite commune.

**26-** En date du 18 juin 2018, sur la colline Nyamiyaga, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Béoline NIYIZOMBURANIRA, âgée de 20 ans, élève en 6<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Musenga a été blessée à coups de machette. Selon des sources sur place, cette jeune fille a été appelée au téléphone vers 20 heures par NIYORUGIRA, enseignant à cette même école qui lui demandait de le rejoindre dans une plantation de bananiers où elle a été accueillie par des coups de machettes au niveau de la tête, au niveau de la gorge et des bras. Les mêmes sources ont indiqué que Béoline NIYIZOMBURANIRA était enceinte et qu'elle avait été engrossée par l'enseignant NIYORUGIRA. La victime a été conduite à l'hôpital où elle a succombé à ses blessures en date du 19 juin 2018. Les mêmes sources ont ajouté que le présumé auteur a été arrêté par la police et s'est évadé du cachot du commissariat de police de Ruyigi dans la nuit du 21 juin 2018 avec l'appui du dénommé SABUZOYA, policier de garde. Ce policier a été arrêté et conduit dans la prison centrale de Ruyigi en date du 22 juin 2018.

**27-** En date du 19 juin 2018, la dénommée KANKUYO, veuve de 60 ans, de la colline Higiro, zone Gisenyi, commune Busoni en province Kirundo a été tuée dans un attentat à la grenade. Selon des sources sur place, cette grenade a été lancée par des gens non identifiées. Selon les mêmes sources, elle était accusée de sorcellerie. Cependant, le chef de zone Jérémie RURASUZUGUZA et l'administrateur communal Marie Claudine HASHAZINKA n'ont cessé d'affirmer que des conflits fonciers sont à l'origine de cet incident. Le prénommé Athanase, son beau-fils et un prénommé Alexis ont été arrêtés pour enquête.

**28-** Dans la nuit du 21 au 22 juin 2018, le prénommé Béni, originaire du quartier Kamesa, zone Musaga, commune Muha en Mairie de Bujumbura, a été fusillé au quartier Gisyo, zone Kanyosha, de la même commune. Il est mort sur le champ. Le mobile et les auteurs de cet assassinat n'ont pas été identifiés.

**29-** En date du 21 juin 2018, sur la colline Ngara, zone Kanyami, commune Kiganda, province Muramvya, un vieil homme du nom de Pie NAHAYO a été tué à coups de machette par des gens non identifiées. Trois personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

**30-** En date du 23 juin 2018, sur la colline Nyamigina, commune Kinyinya, province Ruyigi, Thérèse BAVUMIRAGIYE, commerçant, a été fusillé quand il se rendait sur le marché de Kayogoro en commune Gisuru de la même province sur sa moto. Il est mort sur place. Selon des sources, une somme de 10.000.000 FBU lui a été volée. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure qui se baladent dans cette localité sont l'auteur de cet assassinat suivi de vol. Les habitants de cette localité se plaignent que ces Imbonerakure tendent des pièges, jour et nuit, à des passants pour voler leurs biens. Ils iraient même jusqu'en Tanzanie pour voler et 2 d'entre eux auraient été interpellés et placés en garde à vue au cachot de Gisuru avec des plaies subies suite aux échanges de coups de feu avec la police tanzanienne.

**31-** Le soir du 24 juin 2018 vers 19 heures, plusieurs coups de feu ont été entendus à la prison de Ruyigi. En effet, Sévérin BWAHURO, prisonnier ressortissant de la commune Mishiha en province Cankuzo s'est évadé de la prison aux environs de 17 heures et s'est caché dans une bananeraie se trouvant derrière la clôture de la prison pour attendre la tombée de la nuit. Après un bon moment de recherche de ce fugitif, un policier de garde l'a trouvé dans la bananeraie a tiré sur lui 5 coups de fusils. Il est mort sur le champ. D'autres sources ont annoncé que ce prisonnier aurait été attrapé en courant et aurait été amené dans cette bananeraie pour y être fusillé.

**32-** Le soir du 24 juin 2018 vers 23 heures, sur la colline Kabwira, zone Masabo, commune Bugenyuzi, province Karusi, Libère NTIRANDEKURA, âgé de 44 ans, a été tué à coup de gourdin, à son domicile, par des personnes inconnues. Selon des sources locales, deux personnes de la colline Rusamaza, commune Gihogazi, ont été arrêtés pour l'enquête.

**33-** Dans la nuit du 25 juin 2018 vers minuit, sur la colline de Mushanga, commune Murwi, province de Cibitoke, un homme présumé voleur a été tué à coup de machettes par des habitants de la localité. Des sources locales ont indiqué qu'il s'agit d'un règlement de compte après une série de vols de nuit dans des ménages et champs de la localité.

**34-** Le soir du 26 juin 2018, Jean Pierre MUMPUTU, Ingénieur agronome exerçant à la Direction provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage en province Muyinga, a été tué fusillé, à la rue Rumonge du quartier Kibogoye de la commune et province Muyinga. Selon des sources locales, Jean Pierre MUMPUTU venait d'assister à un match télédiffusé de la coupe du monde de football dans un cabaret non loin de son domicile. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

...../.....

**35-** En date du 27 juin 2018 midi, trois corps ligotés et attachés avec des cordes ont été découverts sur la colline de Nyagumba, zone Masango, commune Bukinanyana en province Cibitoke. Les corps de ces 3 personnes étaient en état de décomposition et n'ont pas été identifiés. Ce sont les habitants qui se rendaient au marché de Ndora qui ont découvert les cadavres. L'administration locale a directement procédé à l'enterrement des corps.

**36-** En date du 29 juin 2018, Donatien NTAMASHIMIKIRO, représentant de la CNTB en province Rutana, a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources, la victime était un adjoint du représentant du parti au pouvoir CNDD-FDD. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

Bref, au moins 41 personnes ont été tuées et 60 autres ont été blessées tout au long du mois de juin 2018 comme le montre le tableau ci - dessous. Notons que la majorité des personnes blessées ont été tabassées par des Imbonerakure et sont des membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi ». Les exemples mentionnés dans la section suivante sur les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants l'illustrent suffisamment.

## **2.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par provinces et par catégories d'auteurs**

Localité \ Catégories d'auteurs	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	1	0	0	2	4	0	5	2
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	2	1	5	6	0	8	7
Gitega	0	0	0	0	0	4	2	26	0	0	2	30
Karusi	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	3	2
Kayanza	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	3	1
Kirundo	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Makamba	0	0	0	0	0	3	0	0	0	2	0	5
Muramvya	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	2	2
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0
Mwaro	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Ngozi	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Rumonge	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	1
Ruyigi	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	3	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>41</b>	<b>60</b>

\*\*\*\*\*                      \*\*\*\*\*                      \*\*\*\*\*

### **Section 3. DES CAS DE TORTURE, ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS**

Au cours du mois de juin 2018, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé de se manifester dans différentes localités.

Quant aux victimes, ils sont pour la plupart des membres des partis de l'opposition, surtout le FNL aile d'Agathon RWASA ou de la coalition « Amizero y'Abarundi » ainsi que toutes autres personnes présumés avoir voté contre le référendum constitutionnel du 17 mai 2018 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ces actes se commettent au quotidien, au vu et au su de tout le monde, de jour ou de nuit par les Imbonerakure et dans des cachots clandestins ainsi que par le SNR.

*Voici quelques cas emblématiques:*

**1-** En date du 6 juin 2018, sur la colline Kinyinya, commune Mutaho, province Gitega, trois personnes membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA dont Nestor et Elvis ont été attaquées et tabassées par un groupe de 8 Imbonerakure. Selon des sources sur place, Nestor a été hospitalisé à Mutaho.

**2-** En date du 9 juin 2018 vers 18 heures, sur la colline Karama, commune Rango, province Kayanza, Novrice BIGIRIMANA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure. Il a été tabassé par quatre Imbonerakure dont MAJAMBERE qui dirigeait le groupe, un surnommé NTOSORE et BIKORIMANA. Ils lui ont cassé le bras, ont crevé les pneus de son vélo et ont versé par terre le sucre qu'il venait d'acheter. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir voté « NON » au référendum constitutionnel.

**3-** En date du 11 juin 2018, sur la colline et zone Kizuka, commune et province Rumonge, la dénommée Véronique, âgée de plus de 60 ans et sa fille Francine NDORIMANA, toutes membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants leur imposés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, un groupe d'Imbonerakure dont un surnommé Kitu et un certain Protais, chef des démobilisés qui détiendrait un cachot clandestin sur cette colline, dirigés par Apollinaire NDABAMBARIRE alias Kengo, conseiller collinaire, les ont attaquées à leur domicile. Les victimes ont été accusées d'avoir voté « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Elles ont été, par la suite, hospitalisées au CDS Kizuka.

**4-** En date du 11 juin 2018 vers 23 heures, le nommé SUNGURA, membre du parti Sahwanya FRODEBU, a été tabassé et ligoté par des Imbonerakure dirigés par un prénommé Darius lorsqu'il rentrait chez lui sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, il est tombé dans une patrouille de ces Imbonerakure. Il a porté plainte mais les agresseurs n'ont pas été inquiétés.

**5-** En date du 11 juin 2018 à 15 heures, sur la colline Karera, zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, Innocent IGIRANEZA a été tabassé par des Imbonerakure dont Edmond, Mutegetsi, Bugaru, Gicu, Hassan, Hatungimana ainsi qu' Eric CIZA, tous de la même colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont trouvé la victime dans un bistrot situé dans la localité de Kavumu. Innocent IGIRANEZA a été accusé d'avoir sensibilisé la population de voter contre le changement de la constitution. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été conduite et alitée au CDS Shanga pour des soins.

**6-** En date du 11 juin 2018, Patrice NIYONSABA, cabaretier de la colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, province Muyinga, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure. Ces Imbonerakure ont reçu l'ordre du chef de colline Willy NDACAYISABA. Patrice NIYONSABA a été conduit au cachot de la police à Gashoho. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir fait la campagne du "NON" au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Selon les mêmes sources, il a été relâché le même jour après avoir été forcé de donner une rançon aux Imbonerakure et aux policiers. Après, son cabaret a été fermé. Sentant sa vie en danger, il a été contraint de vivre en clandestinité.

**7-** En date du 16 juin 2018, au quartier de Nyamugari, au chef-lieu de la province de Gitega en commune Gitega, Jean Luc BUKURU de la 5<sup>ème</sup> avenue Nyamugari, membre du parti Sahwanya FRODEBU et

mandataire de ce parti lors des élections référendaires du 17 mai 2018 a été tabassé par des Imbonerakure dont Bosco alias Pake, chef des Imbonerakure dans ce quartier qui était avec les prénommés Audace, Tharcisse, Vianney et Richard alias Macade. La victime a été grièvement blessé à l'œil gauche, à la tête et aux jambes. La victime a porté plainte à la PJ mais les agresseurs n'ont pas été inquiétés.

8- En date du 16 juin 2018, sur la colline Murambi, commune et province Makamba, Peressi NDAYISHIMIYE, âgé de plus de 60 ans, membre de la coalition "Amizero y'Abarundi", a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure dirigés par Jean NIBIMPA, représentant des jeunes Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont fait irruption dans la chambre de Peressi NDAYISHIMIYE après avoir défoncé la porte de sa maison, et l'ont tabassé nu devant ses filles, puis l'ont conduit à l'ECOFO Murambi où ils ont continué à le tabasser.

Les mêmes sources ont indiqué que ces Imbonerakure lui ont également volé une somme de 10. 000 FBU et une chèvre. Dans un état critique, il a été conduit à l'hôpital Makamba pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, ils lui reprochaient d'avoir quitté le parti CNDD-FDD pour adhérer au parti FNL aile d'AgathonRWASA.

9- En date du 21 juin 2018, Salvator BUDIGOMA, enseignant à l'ECOFO Rucunda en commune Rusaka, province Mwaro a été tabassé par un Imbonerakure prénommé Gérard alias Gitabo quand il se rendait au travail. Selon des sources sur place, il lui reprochait d'avoir sensibilisé pour le vote du "NON" lors de la campagne du référendum constitutionnel. La victime a porté plainte à la PJ Rusaka. Selon des sources sur place, la police a convoqué le tortionnaire mais lors de l'interrogatoire, Athanase MPAWENAYO, Président du parti CNDD-FDD en commune Rusaka est entré dans le bureau de l'OPJ pour des intimidations.

10- En date du 21 juin 2018, Pérès NDAYISHIMIYE a été tabassé et blessé par les Imbonerakure sur la colline Murambi, commune et province Makamba. Selon les proches, les Imbonerakure ont fait irruption dans la chambre de la victime après avoir défoncé la porte principale. Une somme de dix mille francs burundi (10.000 FBU) et une chèvre lui ont été dérobées, d'après les témoins.

Sans être exhaustif, au moins 19 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants et, pour la majorité des cas, ces actes ont été infligés par des Imbonerakure.

\*\*\*\*\*                      \*\*\*\*\*                      \*\*\*\*\*

---

#### **Section 4 .DES CAS DE VIOL**

Le viol constitue la pire forme de violation des droits de l'homme. En effet, malgré la loi N°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre et la sensibilisation faite à l'endroit de la population, les cas de viol continuent d'être enregistrés ici et là dans le pays. Cela est dû en partie à la non application stricte de la loi et à la corruption qui gangrène notre pays; ce qui engendre des cas des règlements à l'amiable souvent orchestrés par les autorités administratives à la base.

*Voici quelques cas :*

1- En date du 4 juin 2018, vers 18 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, 3 hommes Nestor, Gédéon et MUHIMPUNDU, tous Imbonerakure ont violé une fille prénommée F., âgée de 25 ans, originaire de la colline Gasekanya, zone Ntunda, commune Gitaramuka de la même province. Selon des sources sur place, cette fille a été violée quand elle allait rendre visite à sa tante habitant à Kiranda. Deux violeurs, Nestor et Gédéon ont été arrêtés et conduits au cachot de la police à Kiranda tandis que MUHIMPUNDU avait pris fuite. L'animateur communautaire prénommé Nestor, était accusé de non assistance à personne en danger étant donné qu'il en a été informé et n'est pas intervenu et qu'il a même refusé

d'accompagner la fille au CDS. Les mêmes sources ajoutent que tous les trois détenus ont été libérés en date du 7 juin 2018, après avoir été obligés de payer à la fille une somme de 90.000 FBUs.

2- En date du 12 juin 2018, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, A., âgée de 15 ans, a été violée par un Imbonerakure nommé Cédric NIYONKURU. Selon des sources sur place, il a menacé la famille de la victime et cette dernière a eu peur de porter plainte.

3- En date du 16 juin 2018, vers 15 heures, sur la sous-colline Gisovu, colline Bubanza centre-ville, commune et province Bubanza, la jeune fille B.M. (14 ans), élève à l'ECOFO Kidahwe, a été violée par Elvis NDUWIMANA (17 ans) dans sa maison.

Selon des sources sur place, la victime a crié au secours mais en vain. Elvis NDUWIMANA a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Bubanza. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza pour des soins.

4- En date du 23 juin 2018, dans une maison se trouvant à Bubanza-centre, une fille de 16 ans, D. A.M. a été violée par un garçon de 23 ans, NIKIZA Confis. Selon les sources sur place, la victime aurait téléphoné à Nikiza, qui était en stage à Bujumbura pour venir lui rendre visite. Dès son arrivée à Bubanza, le projet de faire des rapports sexuels est vite fait. La police a appris cette nouvelle et est arrivée sur place pour arrêter la victime et le présumé violeur. Le 25 juin 2018, après interrogatoire, le garçon a été vite transféré en prison Bubanza.

5- N. G., une fillette de 6 ans et 6 mois a été violée en date du 24 juin 2018 sur la colline Mitakataka, commune et province Bubanza. Le présumé violeur, Revis âgé de 15 ans aurait trouvé la victime dans la maison familiale à l'absence de ses parents et l'aurait violée. Revis a été aussitôt arrêté par la police.

\*\*\*\*\*      \*\*\*\*\*      \*\*\*\*\*

## Section 5. DE LA SITUATION CARCERALE

La situation carcérale, dans toutes les maisons pénitentiaires et les centres de rééducation des mineurs en conflits avec la loi du Burundi, au 30 juin 2018, se présente comme suit :

Prison	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	451	161	11	259	20					2		5	3	451,00
Bururi	250	184	112	6	60	6							1	1	73,60
Gitega	400	1091	598	66	407	20							12	10	272,75
Mpimba	800	3485	2378	117	935	34	19	2			1	1	8	8	435,63
Muramvya	100	571	387	12	250	22						2	5		671,00
Muyinga	300	377	131	14	214	18							2		125,67
Ngozi (F)	250	110		50		55		2					11	9	44,00
Ngozi (H)	400	1415	933		483										354,00
Rumonge	800	1072	298	10	747	17							8		134,00
Rutana	350	300	91	4	189	16							3	1	85,71
Ruyigi	300	527	222	24	271	10									175,67
Centre Ruyigi	72	51					21			30					70,83
Centre Rumonge	72	45					30			15					50,00
<b>Total</b>	<b>4194</b>	<b>9780</b>	<b>5311</b>	<b>314</b>	<b>3815</b>	<b>218</b>	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>55</b>	<b>32</b>	<b>237,26</b>
			5311+314=5625		3815+215=4033		70+4=74		0+48=48				55+32=87		

La population pénitentiaire est de 9.780 détenus + 87 nourrissons = 9.867

Le total des prévenus est de 5.625 adultes + 74 mineurs = 5.699

Le total des condamnés est de 4.033 adultes +48 mineurs = 4.081

Il ressort de ce tableau que, dans toutes les maisons de détention du pays, les conditions de détention restent préoccupantes, car la population pénitentiaire est de loin supérieure à la capacité d'accueil sauf dans les prisons de Bururi, Ngozi femmes, Rutana ainsi que dans les 2 maisons de rééducation des mineurs en conflit avec la loi. Dans toutes les maisons de détention, il y avait 9.867 personnes alors qu'au mois de mai, l'effectif total était de 9.646 personnes pour une capacité d'accueil ne dépassant pas 4.194 personnes. Donc, en un seul mois seulement, 221 personnes en plus.. Une telle hausse de la population carcérale influe nécessairement sur les conditions de vie des détenus. Et en cas d'épidémie, la promiscuité serait un facteur favorisant la propagation et la contamination.

En ce qui concerne la situation des prévenus et des condamnés, l'effectif de ces derniers est de loin inférieur à celui des prévenus (4.081 contre 5.699). Cette situation montre que les dossiers ne sont pas traités avec célérité surtout que la plupart de ces dossiers sont à caractère politique et l'Exécutif y a toujours son mot à dire.

## **CONCLUSION**

Tout au long du mois de juin 2018, jour après jour, des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées à travers tout le pays: au moins 41 personnes ont été tuées et 60 autres ont été blessées, au moins 49 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement. A ceux - là, s'ajoutent des personnes enlevées et celles qui ont subi des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants.

Le phénomène de cadavres n'a cessé de se manifester dans plusieurs localités du pays et rares ont été les occasions où des enquêtes ont été diligentées pour identifier les auteurs. La justice populaire et les actes de vendetta deviennent de plus en plus nombreux et se répandent progressivement dans tout le pays sans que les autorités habilitées prennent des mesures paliatives pour stopper ces maux sociaux. Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

La situation carcérale est redevenue inquiétante après une petite période de d'amélioration occasionnée par la mise en application de la mesure de grâce présidentielle de février et mars 2018. Après ces 2 mois de mise en application de cette mesure, toutes les prisons sont de nouveau surpeuplées et les conditions de détention sont de plus en plus alarmantes.

Eu égard à toutes ces violations des droits humains qui se commettent de jour comme de nuit sous le silence complice des autorités habilitées, l'APRODH lance un cri d'alarme à tous les décideurs dans ce pays pour encadrer et de punir sans complaisance les Imbonerakure ainsi que les agents du Service National de Renseignement qui ne cessent de commettre des bavures et semer la terreur partout dans le pays.

Nous ne cesserons pas de rappeler également aux instances judiciaires de tout mettre en œuvre pour mener des enquêtes concluantes au bout desquelles seraient identifiés et punis conformément à la loi les auteurs d'assassinats, d'enlèvements, de cas de torture et de tous autres atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne humaine. Autant dire qu'au Burundi, il n y a jamais de paix sociale, de bien-être de développement dans la négation de la valeur humaine et en l'absence de justice pour tous.

**fin \*\*\*\*\* fin \*\*\*\*\* fin**